



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Direction interdépartementale des routes
Méditerranée*

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DES ÉPREUVES ÉCRITES DU
CONCOURS EXTERNE D'AGENT D'EXPLOITATION PRINCIPAL DES
TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT
BRANCHE ROUTES ET BASES AÉRIENNES A LA DIRMED**

Le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers Méditerranée, Préfet des Bouches du Rhône

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 86-351 du 06 mars 1986 portant déconcentration en matière de gestion de personnels du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, modifié,

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié relatif au statut particulier des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2007 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les règles générales d'organisation, la nature, le règlement et le programme des épreuves du concours externe pour le recrutement dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2017 portant délégation de signature à M. Jean-Michel PALETTE, Directeur Interdépartemental des routes Méditerranée,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2020 déclarant l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'Etat au titre de l'année 2020,

ARRETE

Article 1^{er} : La composition du jury pour les épreuves écrites du concours externe pour le recrutement d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État, branche routes - bases aériennes, session 2020 est fixée comme suit :

Monsieur Stéphane LEROUX, ingénieur en chef des TPE, président

Monsieur Matthieu CANAC, ingénieur des TPE

Monsieur Bruno FOUQOU ingénieur des TPE

Madame Pauline DELDON, Secrétaire administrative et de Contrôle du Développement Durable CS

Madame Chafia AMROUCHE, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable

Monsieur Camel BENHARIRA, Technicien Supérieur Principal du Développement Durable

Article 2 : Le directeur interdépartemental des routes Méditerranée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 26 février 2020

Le Directeur Interdépartemental des routes Méditerranée



Jean-Michel PALETTE